

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2025****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2025\_007****CONVENTION DE PRET D'UN CLAVECIN DANS LE CADRE D'UN EVENEMENT AU  
CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

**Absents :**

Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Véronique FABIEN-SOULE

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Pour la saison 2024-2025, le Conservatoire de Chatou a initié un projet consacré au clavecin, à la musique de chambre et à la musique baroque.

Le premier trimestre a été consacré à la musique française avec l'organisation d'une masterclass le 30 novembre 2024 et un concert des élèves le 12 décembre dernier.

Le second trimestre est consacré à la découverte du répertoire italien avec l'organisation d'une masterclass le 8 mars et un concert des élèves le 20 mars 2025.

Dans ce cadre, le conservatoire de Chatou a l'opportunité de se faire prêter un clavecin italien par l'association Clavecin en France.

En effet, le clavecin italien est différent d'un clavecin français car il est plus petit et n'utilise qu'un seul clavier au lieu de deux. Le son en est donc différent.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de ce prêt. Elle est consentie sans conditions financières hormis la prise en charge du transport aller-retour de l'instrument et son assurance par la ville de Chatou.

Cet instrument appartenant au Fonds instrumental constitué par Clavecin en France, est mis à la disposition de la Ville de Chatou par l'Association, afin de « *promouvoir, soutenir et diffuser la pratique du clavecin, du clavicorde et des instruments apparentés* ».

Le prêt de cet instrument se fera du 15 février au 21 mars 2025, le temps de l'évènementiel prévu par le Conservatoire sur la musique baroque italienne.

Cette manifestation permet de faire découvrir à des élèves clavecinistes, en collaboration avec des élèves flûtistes à bec, violonistes, hautboïstes, le répertoire baroque italien, au travers notamment d'ateliers de musique de chambre et ainsi de découvrir des répertoires en lien étroit avec les clavecins et de s'initier à un instrument différent de celui qu'ils peuvent utiliser.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 15 janvier 2025,

Considérant la politique de soutien aux domaines culturels de la ville de Chatou et notamment à la musique par l'intermédiaire de son conservatoire,

Considérant l'intérêt du projet proposé par le conservatoire dans la découverte d'un répertoire et l'utilisation d'un clavecin italien notamment en direction des élèves du conservatoire,

Considérant la possibilité de faire connaître un instrument moins usité aux différents publics,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt d'un clavecin par l'association clavecin en France du 15 février au 21 mars 2025,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de prêt ainsi que tous les documents y afférents.

#### **A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 03/02/2025